

COMITÉ D'ADMISSIBILITÉ MÉDICALE

RAPPORT ANNUEL – 2014-2015

Présenté par D^r James S. Brooks, président du Comité

Le 21 avril 2015

Mandat du Comité d'admissibilité médicale

Le Comité d'admissibilité médicale (CAM) a été constitué aux termes de la *Loi sur l'assurance-santé* et a le pouvoir de trancher, de façon indépendante, toutes les questions de droit et de fait dans les affaires qui relèvent de sa compétence.

En cas de différend concernant une décision de la directrice générale ou du directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario voulant qu'une personne assurée ne soit pas admissible à un service assuré dans un hôpital ou un établissement de santé parce que ce service n'est pas médicalement nécessaire, la directrice générale ou le directeur général renvoie l'affaire au CAM.

Données antérieures

Exercice financier	Nombre de réunions	Nombre de cas examinés	Nombre de décisions	Cas en instance en fin d'exercice	Décisions du ministère confirmées (+%)
2013-2014	2	8	8	0	7 (88,5 %)
2014-2015	1	4	4	0	4 (100 %)

Rendement opérationnel

Le Comité se réunit généralement tous les deux mois, sauf lorsqu'il n'y a pas d'appels à examiner ou qu'il y en a peu.

La Direction des services de santé du ministère de la Santé et des Soins de longue durée fournit le soutien administratif dont le Comité a besoin.

Rendement financier

Les membres du Comité d'admissibilité médicale sont rémunérés en fonction des réunions, à raison d'un tarif quotidien de 664 \$ tant pour la présidente ou le président que pour les autres membres. La rémunération des membres et les coûts administratifs du Comité sont financés par l'entremise du budget de la Direction des services de santé (autres dépenses directes de fonctionnement).

États financiers

Le rapport annuel du Comité d'admissibilité médicale (CAM) ne contient pas d'états financiers vérifiés car le ministère n'accorde pas de budget au Comité. Le CAM présente ses demandes de remboursement des dépenses et des frais de déplacement au ministère pour approbation. Si ce dernier considère que les dépenses et les frais en question satisfont aux critères et aux exigences de la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil, il approuve alors le remboursement des dépenses. Par conséquent, le Comité ne tient aucun livre à des fins de vérification.

Frais de fonctionnement

Exercice	Honoraires	Frais de déplacement et autres	Dépenses totales
2011-2012	1 660 \$	188,40 \$	1 848,40 \$
2012-2013	1 992 \$	200 \$	2 192,00 \$
2013-2014	2 656 \$	153,97 \$	2 809,97 \$
2014-2015	1 328 \$	349 \$	1 677 \$

Membres actuels

Nom	Date de nomination	Date de fin du mandat actuel
D^r James Brooks, président	Le 20 mars 2007	Le 19 mars 2016
D^r Mark Huryn	Le 20 octobre 2006	Le 29 octobre 2016
D^r Edward Allen	Le 6 décembre 2007	Le 5 décembre 2015
D^{re} Susan Au	Le 6 février 2008	Le 5 février 2018

X

Dr James Brooks
Président, Comité d'admissibilité médicale